



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 46 - Subventions à des associations sportives

Subventions à des associations sportives

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

La Ville de Besançon accompagne les clubs sportifs dans l'organisation de différentes manifestations sportives sur le territoire de la commune, ou encore dans l'acquisition ou la maintenance de matériel sportif.

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

1.1 - Subvention pour manifestation :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------|---------|
| - Besançon Gymnastique Rythmique (BGR) | 2 000 € |
| Organisation des championnats de France individuels en janvier 2018 | |

1.2 - Subvention exceptionnelle

- | | |
|-----------------------------------------------|---------|
| - Trampoline Club | 1 000 € |
| Accompagnement sur la maintenance de matériel | |

En cas d'accord, la dépense totale, soit 3 000 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300.

2 - Programme «sport amateur»

2.1 - Certaines associations ne nous ont pas retourné leur dossier dans les délais nécessaires au passage au conseil municipal de septembre 2017. Il est proposé malgré ce retard de présentation de pièces de procéder à l'attribution du solde de leur subvention annuelle de fonctionnement :

- | | |
|-----------------------|---------|
| - PSB tennis de table | 1 050 € |
| - La Méduse | 112 € |
| - So Shin Dojo | 500 € |

2.2 - Sport ensemble

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------|
| - Comité Régional Handisport | 1 000 € |
| Accompagnement des actions de formation à destination des éducateurs sportifs | |

2.3 - Appel à projet national «Fête du Sport»

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| - Office Municipal des Sports (OMS) | 4 100 € |
| Projet d'animations dans le cadre du dispositif national «fête du sport» nouvel événement initié par le Ministère des Sports sur le modèle de la fête de la musique; chaque 13 septembre (date anniversaire de l'obtention des Jeux Olympiques 2024 à Paris). | |

En cas d'accord, la dépense totale au titre du programme «sport amateur», soit 6 762 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004823 CS 20300.

3 - Programme « Animations Sportives »

- **Team espoir Doubs Terre de Trail** **1 500 €**
Clip de promotion de Besançon, actions de formation des jeunes
- **Amicale Cycliste Bisontine (AMCB)** **4 000 €**
Conduite de séances pédagogiques en temps scolaire et cyclo randonnée
- **Doubs Sud Athlétisme (DSA)** **2 000 €**
Animation du territoire bisontin : sport santé, découverte de la marche nordique
- **Besançon espérance Foot** **1 000 €**
Projet d'animations Clairs-Soleils

En cas d'accord, la dépense totale, soit 8 500 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

4 - Programme « sport de haut niveau »

- **La Sauvegarde** **2 000 €**
Soutien complémentaire au projet de haut niveau
- **Ligue Bourgogne Franche-Comté de boxe française** **700 €**
Accompagnement Noa Roussy (championne du monde de savate, boxe française)

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 700 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004824 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus, est invité à attribuer les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes « Manifestations sportives et subventions exceptionnelles », « Sport amateur », « Animations » et « sports de Haut Niveau ».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FAGAUT n'a pas pris part au vote.

Préfecture du Doubs

Reçu le **14 DEC. 2017**



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0